

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL**

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;  
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara,  
Echevins ;  
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P.,  
SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C.,  
LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers  
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

**OBJET : Dotation au C.P.A.S. – Exercice 2024**

**Le Conseil Communal, en séance publique,**

Revu la décision de ce jour approuvant le budget communal 2024, et plus particulièrement la dotation au C.P.A.S. d'un montant de 920.830,66 € à l'article 831/435-01 couverture des frais de fonctionnement du C.P.A.S. ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2024 ;

Attendu que la tutelle budgétaire du C.P.A.S. doit être exercée par la Commune ;

Vu le décret du 23.01.2014 modifiant diverses dispositions relatives à la tutelle sur les C.P.A.S. ;

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale ;

Sur proposition du Collège communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

**DECIDE ...**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accorder une dotation communale d'un montant de 920.830,66€ au bénéfice du service ordinaire du budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2024.

La dépense est inscrite sous l'article 831/435-01 du budget communal / exercice 2024 ;

**Article 2** : la présente délibération est envoyée pour approbation à la tutelle.

Fait en séance date que dessus,

Par le Conseil,

La Directrice Générale,  
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,  
(s) P. WACQUIER.

La Directrice Générale,  
N. BAUDUIN.

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,  
P. WACQUIER.